

Saint-Louis Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Tél 03 89 70 93 61  
Fax 03 89 70 22 69



Commune de Kappelen  
3, rue de la Chapelle  
68510 KAPPELEN  
Tél 03 89 68 02 14  
Fax 03 89 70 80 99



Cabinet Schaller-Roth-Simler  
6, rue de l'Altenberg  
67608 SELESTAT  
Tél 03 88 58 00 00  
Fax 03 88 58 00 87



Saint-Louis, mercredi 12 décembre 2018

**OBJET : Réalisation de levés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Kappelen**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement, Saint-Louis Agglomération a missionné le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER pour réaliser les levés planimétriques et altimétriques des réseaux d'assainissement et d'eau potable, situés en domaine public et privé, sur la commune de Kappelen.

A cette fin, une équipe de géomètres-topographes du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER se déplacera à votre domicile dans le but de relever le(s) éventuels regard(s) de branchement d'eau potable et d'assainissement existant sur votre propriété en extérieur.

A ce titre, il est demandé à chacun de bien vouloir dégager les regards situés sur sa propriété de tout objet **préalablement** au passage de l'équipe de géomètres-topographes svp.

**Les visites seront réalisées du 14 au 28 janvier 2019  
entre 8h30 et 17h**

Lors de son passage, l'équipe du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER sera accompagnée d'un représentant de la Commune de Kappelen.

Nous vous remercions d'accueillir l'équipe de géomètres-topographes durant la période mentionnée précédemment sans prise de rendez-vous. Compte tenu des contraintes induites par ce type d'opération, nous regrettons de ne pouvoir, en effet, vous soumettre une date et un créneau horaire précis.

Si vous ne pouvez être présent aux dates et horaires indiqués, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'équipe du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER à accéder à votre propriété afin de relever les éléments cités précédemment (coupon ci-après, à retourner complété et signé auprès de la Mairie de Kappelen). Sans accord de votre part, aucun relevé ne sera réalisé dans l'enceinte de votre propriété.

Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à contacter Saint-Louis Agglomération (Mme MERGENTHALER au 03 89 70 33 42 ou M. KIEFFER au 03 89 28 59 19 ; email : [mergenthaler.sophie@agglo-saint-louis.fr](mailto:mergenthaler.sophie@agglo-saint-louis.fr) ou [kieffer.christophe@agglo-saint-louis.fr](mailto:kieffer.christophe@agglo-saint-louis.fr)) ou la Mairie de Kappelen (03 89 68 02 14).

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Saint-Louis Agglomération